

DSDEN 57
MOUVEMENT 2021
Poste à profil

Professeur des écoles accompagnant le cycle 3 – PAC 3
Professeur Liaison école-collège – Coordonnateur ruralité

NATURE DU POSTE

Placé sous l'autorité hiérarchique de M. l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de rattachement, le professeur des écoles exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement.

MISSIONS

Ses missions sont précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle définie avec l'IEN de la circonscription et le chef d'établissement du collège.

L'enseignant peut intervenir tout au long de l'année :

- Après d'élèves scolarisés dans des écoles du secteur du collège et
- Après des élèves scolarisés au collège.

Il peut prendre part aux différents conseils et aux différentes instances (conseils pédagogiques, conseils de cycles, conseils d'écoles, conseils de classe de 6^{ème}...).

Missions :

- Contribuer à identifier des besoins et à partager un diagnostic de ce territoire rural.
- Aider les équipes à définir, et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la fluidité des parcours de la PS à la 6^{ème}.
- Contribuer à la lutte contre l'isolement :
 - en fédérant les enseignants autour de projets au sein d'un tissu scolaire dispersé.
 - en prenant en compte le morcellement des territoires et l'éloignement des offres culturelles, éducatives, sportives...

Stratégies mises en œuvre :

- Contribuer à l'exploitation des résultats des évaluations nationales,
- Veiller à la pérennité des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...) et au suivi des cohortes,
- Accompagner le renforcement des mesures de différenciation pédagogique au sein des cycles en partageant une réflexion pédagogique commune notamment autour des fondamentaux, et en mettant en œuvre des actions ponctuelles de soutien (aides, outils, ...).
- Travailler à une cohérence méthodologique et une continuité pédagogique inter-degrés.
- Permettre les échanges de pratiques entre le 1^{er} et 2nd degrés (ex : visites croisées, formations communes...).
- Contribuer à l'identification des besoins de formation spécifiques à chaque réseau.
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du conseil école-collège.
- Contribuer à l'animation de commissions, à la formalisation et à la diffusion de documents.
- Coconstruire et soutenir la mise en œuvre d'actions au service des élèves et des apprentissages : projets disciplinaires, culturels, artistiques, sportifs, linguistiques, ...
- Développer les partenariats institutionnels et associatifs.
- Accompagner les professeurs à la mise en œuvre des parcours (culturel, sportif, éducatif de santé et citoyen)
- Participer au renforcement du partenariat avec les familles.

COMPETENCES

-
- Coopérer avec des personnes de statuts et missions variés (volet inter catégoriel).
 - Aisance relationnelle et rédactionnelle, organisation et rigueur.
 - Capacités à faire preuve d'initiative et d'autonomie.
 - Connaissances du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré.

- Connaissances des caractéristiques de la ruralité et des fonctionnements des écoles dans ces territoires.
- Maîtrise experte des programmes et du socle commun.
- Maîtrise des outils numériques et collaboratifs.
-

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Expérience professionnelle souhaitée en cycle 3

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Obligations de service : 24H00 et 108H00 annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)